

VILLERS-ECALLES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2024 – 18h30

Date de convocation : 04/04/2024
Nbre de conseillers en exercice : 17
Nbre de conseillers présents : 14
Nbre de votants : 15
Nbre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		Présent	Procuration à
EMO	Jean-Christophe	X	
MOUTON	Janine	X	
PREVOST	Francis	X	
GRANLIN	Valérie	X	
LEBLOND	Rémy		
HAMELIN	Jean-Luc	X	
LAUNAY	Jean-Noël	X	
COURANT	Marc	X	
SERAPHIN	Ludovic		
BRUEL	Didier	X	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	X	
OLIVIER	Christophe	X	
CREMET	Alison	X	
VIELLE	Raphaël	X	
DAMBRY-DUVERNOIS	Virginie		EMO Jean-Christophe
FLEURY	Sophie	X	
COURANT	Noémie	X	

Monsieur Didier BRUEL est nommé secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21/03/2024

Au vu des délais, le compte rendu sera validé lors du prochain Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- **FINANCES**
 - Compte de gestion 2023
 - Compte Administratif 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Taux d'imposition 2024
 - Investissements
 - Subventions aux associations
 - Budget primitif 2024
- **AFFAIRES EN COURS**
- **INFORMATIONS**

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 est approuvé à l'unanimité sous la Présidence de M. PREVOST et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	1 425 834,97 €
Recettes :	2 558 787,63 €
Report N-1 :	1 460 210,00 €
Excédent :	2 593 163,39 €

Investissement

Dépenses :	1 199 108,92 €
Recettes :	752 403,28 €
Report N-1 :	- 235 709 €
Déficit :	446 705,64 €

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil approuve le compte de gestion du receveur qui correspond au centime près au compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2023
 - En section Investissement art. 1068 : 682 415,00 €
 - En section fonctionnement art. 002 : 1 910 748,39 €
- Report du déficit d'investissement 2023 à l'art. 001 : 682 414,94 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil décide de reconduire en 2024 les mêmes taux qu'en 2023

	Bases notifiées	Taux votés	Produit voté
TFPB	2 759 337 €	42.26 %	1 220 469 €
TFPNB	47 217 €	40.74 %	19 963 €
TH	84 230 €	16.42 %	9 967 €
TOTAL			1 250 399 €

INVESTISSEMENTS Voir Budget primitif 2024

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'association R.E.V.E a demandé une augmentation du montant de la subvention allouée pour 2024, notamment pour permettre de financer les frais de transport lors des sorties organisées par l'association.

Le conseil souhaite maintenir l'équité entre les associations. Les demandes de subventions exceptionnelles restent possibles mais seront étudiées au cas par cas.

Néanmoins, une réflexion est en cours concernant la possibilité de mettre en place une sortie pour les enfants 1 an sur 2, à l'initiative de la commune.

Le Conseil décide d'attribuer en 2024 les subventions suivantes aux associations locales :

Subventions 2024	
A.C.V.E.	1 076
Association du souvenir	876
CNVE	876
Club d'Amitié aux Anciens	1 076
Comité de Jumelage	1 353
Coop. Scolaire J. Prévost	2 000
Enfants LAO	299
Hathor	876
Jardins ouvriers	211
Karaté	1 076
Mains Agiles	876
Majos stars de Villers-Ecalles	1 076
P.P.V.E.	876
R.E.V.E.	1 076
Radio Horizon	665
Taekwondo Club	1 076
Anciens élèves	200

1 abstention – Marc COURANT

SUBVENTION Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil approuve le versement d'une subvention de 30 000 euros au C.C.A.S. pour l'année 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 est adopté à l'unanimité, et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

2 637 943,00 €

Recettes :

4 463 749,00 €

Investissement

Dépenses – R.A.R. et recettes :

2 442 964,00 €

Un point est fait sur le chapitre 012 concernant les charges de personnel et les frais assimilés, le budget prévisionnel pour 2024 ne présentant qu'une variation de 0.4 % par rapport à 2023.

En effet, les dépenses de fonctionnement, et notamment les charges de personnel, diminuent depuis plusieurs années, (plusieurs départs à la retraite, postes non remplacés, recrutement de fonctionnaire en début de carrière ...).

Du fait de l'inflation, certains membres du conseil municipal s'interrogent sur les éléments de rémunération qui pourraient être mis en place en faveur des agents. (Participation mutuelle, tickets restaurants, ...). Il a été rapporté, que les familles monoparentales, notamment, ont de plus en plus de difficultés financières.

Le Maire rappelle que les agents ont accès au CNAS et que la participation employeur pour la prévoyance deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2025 ainsi que celle pour la mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2026 (en attente des propositions du CDG 76). Il est, toutefois, évoqué que la participation financière de l'employeur aux mutuelles labellisées est possible et peut être mise en place à tout moment.

Concernant les tickets restaurants, le Maire précise que des frais importants de gestion sont à la charge de la collectivité.

Afin d'étudier les différentes possibilités d'aide pour les agents, la commission solidarité va se réunir prochainement.

AFFAIRES EN COURS

Marchés publics

Le maire informe les membres du Conseil Municipal du lancement des marchés pour les travaux rue du Bois Bénard et rue Henri Dunand.

Jurés d'assise

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Seine Maritime en 2025.

INFORMATIONS

Subventions LED

Une subvention de 9606,90 € est allouée par le Département de Seine-Maritime à la commune au titre de l'aide à l'installation de systèmes d'éclairage performants dans les bâtiments publics, pour le remplacement des éclairages de l'école maternelle Freinet par des luminaires de types LED.

Divers

Mairie : Le fonctionnement de la Mairie (2 ETP permanents et 0.5 ETP en renfort temporaire) est évoqué avec l'interrogation sur le devenir du poste à l'accueil. Le Maire précise qu'un bilan sera fait à l'issue des 6 mois de contrat de l'agent recruté en renfort.

Ecole : Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il était nécessaire d'intervenir rapidement et d'abattre de nombreux arbres derrière l'école pour éviter des chutes dans la cour de l'école.

Travaux : démarrage des travaux de rénovation de l'aire de jeux début mai.

Service technique : Un point est à prévoir avec les services techniques concernant le passage de la balayeuse secteur Bellegarde.

Fin de séance.